



MARNE
Marlotte

République Française
Département SEINE ET

Commune de Bourron

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/10/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	16	22

Vote		
A la majorité		
Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE
Le : 10/10/2025
Et
Publication ou notification du :
10/10/2025

L'an 2025, le 8 Octobre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Bourron Marlotte s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vitor, VALENTE Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 24/09/2025 et affichés à la porte de la Mairie le 24/09/2025.

Présents : M. VALENTE Vitor, Maire, M. BOUILLETTE Lionel, M. BREGERE-MAILLET Jean, Mme BRUDER-CAUQUIL Marie-Claude, M. BUIRON Alain, M. DE FARIA CASTRO Custodio, Mme DUWEZ Nathalie, M. GANDON Jean-Charles, M. HAGARD Stéphane, Mme HAMEL Catherine, Mme LAVAUZELLE Laurence, Mme LOTT Myriam, Mme MOURICHON Véronique, Mme PACTON Stéphanie, Mme PAYAN Chantal, Mme SCHAPPACHER Karine

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BALOUZAT Alain à M. DE FARIA CASTRO Custodio, M. CAPOIS Guillaume à M. VALENTE Vitor, Mme CERCEAU Christelle à Mme DUWEZ Nathalie, M. COLAS Christophe à M. HAGARD Stéphane, Mme GREMY Dominique à M. BUIRON Alain, M. KECK Frédéric à Mme HAMEL Catherine, M. PETIT Yves à Mme PACTON Stéphanie

A été nommé(e) secrétaire : Mme SCHAPPACHER Karine

CM2025_24 – Approbation sans réserve de la Charte Révisée du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 29 novembre 2021, la Région d'Ile-de-France a engagé la procédure de renouvellement du classement du PNR du Gâtinais Français sur un périmètre d'étude étendu à 85 communes.

Dans ce cadre, un important processus d'étude, d'animation et de concertation a été mené avec les acteurs locaux et institutionnels du territoire pour élaborer ce projet de territoire ambitieux pour les 15 prochaines années. Le projet de charte (constitué d'un rapport, des annexes et d'un plan du Parc) a été soumis à enquête publique du 4 novembre au 4 décembre 2024 inclus, conformément à l'article R333-6-1 du Code de l'environnement, et a été modifié pour tenir compte des conclusions de la commission d'enquête.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu les conclusions de la Commission d'enquête publique du 7 février 2025,

Vu la délibération du Comité syndical du Syndicat Mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français en date du 12 décembre 2024 approuvant la modification du projet de Charte,

.../...

.../.... (suite de la délibération n°CM2025_24)

Vu l'arrêté n° 2024-312-1 de la Présidente du Conseil régional d'Île-de-France en date du 9 octobre 2024 arrêtant le projet de Charte du Parc naturel régional du Gâtinais français,

Vu la délibération du Bureau syndical extraordinaire du Syndicat Mixte Parc naturel régional du Gâtinais français du 7 juillet 2025, ayant reçu délégation par délibération du Comité syndical du 24 juin 2025, approuvant le projet de Charte et ses annexes,

Vu le courrier de la Présidente du Conseil régional Ile-de-France invitant les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les départements à délibérer sur le projet de Charte.

Considérant que la commune de Bourron-Marlotte ne souhaite pas adhérer au Syndicat Mixte Parc Naturel Régional du Gâtinais Français.

Il est demandé au Conseil Municipal de **ne pas approuver** sans réserve la charte révisée du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français 2026-2041.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **décide** à la majorité (*abstention de Madame Bruder-Cauquil*) de **ne pas approuver** la charte révisée du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français 2026-2041 ainsi que les annexes correspondantes dont le projet de statuts modifiés du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Gâtinais Français.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Secrétaire de séance,
Karine SCHAPPACHER

A Bourron-Marlotte, le 09/10/2025

Le Maire,
Vitor VALENTE



Publicité des actes de la commune par voie électronique le 10/10/2025